

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2022

Date de la séance : 6 décembre 2022

Date d'affichage : 8 décembre 2022

Membres en exercice : 15

Membres présents : 7

Votants : 7

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre à 20h15, le Conseil municipal de la commune des Fontenelles, légalement convoqué le vingt-neuf novembre deux-mille vingt-deux, s'est réuni à la salle du club, compte tenu des circonstances sanitaires, sous la présidence de M. Eric CLEMENCE, Maire.

Etaient présents : Mr Eric CLEMENCE, Mr Nicolas GIRARDOT, Mr Michael HOUSER, Mr Thierry MAMET, Mme Sylvie PAGNOT, Mme Marie-Noëlle PERROT, Mme Béatrice PRETRE,

Absents excusés : Mr Roland GAUME, Mme Malika HAKKAR BOUKARINE, Mr Thierry HOUSER, Mme Marion JANIN-MANIFICAT, Mme Marie-Pierre PARRENIN, Mme Rachel RELANGE, Mr Raphaël RELANGE, Mr Jérôme RONDOT

Absents non excusés : Néant

Secrétaire de la séance : Mme Marie-Noëlle PERROT

Approbation du compte-rendu de la séance du 7 novembre 2022

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal du conseil municipal en date du 7 novembre 2022.

Modification ordre du jour

A la demande de M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la modification de l'ordre du jour soit la suppression du point suivant :

- Décisions modificatives

Et l'ajout du point suivant :

- Annulatif facture assainissement

1° MANDATEMENT SUR LES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2023 BUDGET GENERAL

Cette demande est faite afin de pouvoir continuer les investissements en cours ou à lancer courant le 1er trimestre 2023.

Après rappel par M. le Maire de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant la possibilité d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts au budget général de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts au budget général de l'exercice 2022 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit 5 886,75 €. Les crédits votés au budget général primitif 2022 aux chapitres 20 et 21 s'élevaient à 23 546,99 €.
- De porter ces crédits ouverts au budget général 2023 lors de l'adoption du budget primitif 2023.
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

2° MANDATEMENT SUR LES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2023 BUDGET BOIS

Cette demande est faite afin de pouvoir continuer les investissements en cours ou à lancer courant le 1er trimestre 2023.

Après rappel par M. le Maire de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant la possibilité d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts au budget Bois de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts au budget Bois de l'exercice 2022 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit 1 000 €. Les crédits votés au budget Bois primitif 2022 aux chapitres 20 et 21 s'élevaient à 4 000 €.
- De porter ces crédits ouverts au budget Bois 2023 lors de l'adoption du budget primitif 2023.
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

3° MANDATEMENT SUR LES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022 BUDGET ASSAINISSEMENT

Cette demande est faite afin de pouvoir continuer les investissements en cours ou à lancer courant le 1er trimestre 2023.

Après rappel par M. le Maire de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant la possibilité d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts au budget Assainissement de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts au budget Assainissement de l'exercice 2022 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit 13 750€. Les crédits votés au budget Assainissement primitif 2022 aux chapitres 20 et 21 s'élevaient à 55 000 €.
- De porter ces crédits ouverts au budget Assainissement 2023 lors de l'adoption du budget primitif 2023.
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

4° REMBOURSEMENT PAIEMENT ASSAINISSEMENT

M. le Maire présente au conseil municipal une proposition de remboursement de paiement assainissement concernant monsieur SIEGER Jérôme habitant du 31 rue Bellevue. Après vérification des relevés de compteurs fournis par Gaz et Eaux et après approbation par ces derniers, il s'avère que monsieur Sieger a payé 80m3 d'assainissement en trop, pour un montant de 200€. (188€ de redevance assainissement et 12€ de redevance pour modernisation des réseaux de collecte)

Ces factures datent de 2021 et ont déjà été réglées par Monsieur Sieger auprès du centre de gestion comptable de Morteau, il convient donc de le rembourser.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le remboursement pour un montant de 200€ et autorise M. le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de cette délibération.

5° DIVERS

Demande de terrain communal

Mr et Mme Billod-Laillet Hervé habitant au 15 rue des fresses souhaitent acquérir une partie de parcelle communale d'environ 60m2 jouxtant leur propriété. Une réponse positive leur sera adressée, en leur demandant de faire borner le terrain concerné par un géomètre afin de finaliser la vente.

Réclamation de Keolis

Les cars de ramassage scolaire ne peuvent pas manœuvrer correctement car des voitures se garent très souvent sur l'aire de retournement du collège St Joseph. Ce qui oblige les bus à faire demi-tour plus loin dans des conditions moins sécurisées... Il sera apposé un panneau d'interdiction de stationner et un panneau arrêt de bus pour remédier à ce problème.

Marché nocturne 2023

Le Pays Horloger nous propose de participer à l'édition 2023, ce qui est accepté. Nous fixerons la date ultérieurement.

Repas des anciens

Il aura lieu le 10 décembre à la salle du club avec une quarantaine de convives.

Illuminations de Noël

Elles seront installées le 15 décembre...

Prêt de la salle du club

L'association des mères médaillées a demandé la salle du club pour faire un après-midi « galette des rois » en janvier. Accord pour prêter la salle.

Extinction des lampadaires

Cela est compliqué à mettre en place sur les lampadaires à Led. La réflexion sur ce sujet continue.

RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES

1. Mandatement sur les crédits d'investissement avant le vote du budget 2023, budget général
2. Mandatement sur les crédits d'investissement avant le vote du budget 2023, budget bois
3. Mandatement sur les crédits d'investissement avant le vote du budget 2023, budget assainissement
4. Remboursement paiement assainissement

La séance est levée à 22h30

Fait en séance les jours, mois et an susdits